



FEDERATION NATIONALE

Objet : Modification de la méthode de perception SACEM
et modification de dates d'exercices pour les associations sportives.

Mulhouse le 15 juillet 2022

Madame, Monsieur le Président,

Ces dernières années, la Fédération a fait énormément avancer certains points sensibles intéressant les petites et moyennes associations notamment dans le domaine des assurances, mais aussi dans la perception des droits d'auteur de la SACEM.

En ce qui concerne ce dernier point, après un premier bouleversement au 1^{er} janvier 2022 sur la méthode basée pour 80% des manifestations sur un forfait payable d'avance fondé sur les dépenses, nous allons une nouvelle fois vers un autre bouleversement pour les **associations sportives** et **ceci à compter du 1^{er} septembre 2022**.

En effet, la perception des droits d'auteur sera très simplifiée par une perception globale basée sur le nombre de licenciés (ou adhérents), incluant les manifestations occasionnelles utilisant la musique. (1, 3 ou 6 manifestations au choix).

Nos adhérents bénéficieront toujours de la réduction spéciale FFBA **(-40%)** pour déclaration numérique et règlement préalable sur notre site internet (www.benevolat.org).

Une des conséquences de cette évolution impose de synchroniser l'ensemble des services pour les associations sportives, SACEM (taxe à l'élève), assurances et cotisations en année sportive (soit du 1 septembre au 31 août).

Nous allons courant juillet/août de cette année, faire l'appel de ces services (cotisations, assurances, SACEM), pour la prochaine saison soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023. Comme vous avez déjà réglé l'année 2022, il ne vous reste plus que 8 mois à payer pour être couvert jusqu'au 31 août 2023.

Vous trouverez ci-jointe la liste des activités sportives concernées.

Ainsi nous faisons progresser une nouvelle fois dans les simplifications et avantages financiers pour nos associations.

Vous remerciant du renouvellement de votre adhésion (l'appel vous parviendra fin juillet), recevez Madame, Monsieur le Président, nos cordiales salutations.

Jacques BOISSENIN
Vice-Président

PJ : Tarifs forfaitaires annuels par licencié à partir du 1/9/2022.

FFBA FEDERATION FRANÇAISE DU BENEVOLAT ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

5 rue des Castors 68200 MULHOUSE Tél. 03.89.43.36.44

Internet : www.benevolat.org E-mail : contact@benevolat.org

Fédération reconnue de mission d'Utilité Publique (JO du 28/08/2002), agréée de Jeunesse et éducation populaire
SIRET 330 424 482 00041 NAF 9499 Z



FEDERATION NATIONALE

Liste des disciplines sportives concernées

Aérobic	Hockey
Aéro-Club	Judo
Alpinisme	Karaté
Archers/Tir arc	Karting
As Sportive Enseignement	Kayak
As Sport Professionnelle	Kung-Fu
Ass. Sports et Cultures	Lutte
Athlétisme	Moto
Automobile	Moto Cross
Aviron	Natation
Badminton	Nautique
Ball trap	OMS-Off Municipale Sport
Basket	Paint Ball/Air Soft
Bateaux	Parachutisme
Bi Cross	Patin roulettes
Billard	Patinage
Boules-Pétanque	Pêche Pisciculture
Bowling	Planeurs
Boxe	Plongée
Catch	Quilles
Chasse	Rugby
Colombophiles	Skate
Course /Footing	Ski
Cyclisme	Sports de glisse terrestre
Danse	Squash
Danse country	Tennis
Div Arts martiaux	Tennis de Table
Divers et autres Sports	Tir
Equitation	Tir à l'arc
Escrime	Trampoline
E-Sport	Triathlon
Football	Twirling/majorettes
Footing	ULM
Golf	Voile
Gymnastique	Vol à Voile
Haltérophilie	Volley-Ball
Hand-Ball	Water Polo
HIP-HOP	Yacht
Hippique	Yoga
Autres sports :	

Musique non synchronisée	
Musique synchronisée	

Si vous ne trouvez pas votre discipline, merci de nous en informer.

FFBA FEDERATION FRANÇAISE DU BENEVOLAT ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

5 rue des Castors 68200 MULHOUSE Tél. 03.89.43.36.44

Internet : www.benevolat.org E-mail : contact@benevolat.org

Fédération reconnue de mission d'Utilité Publique (JO du 28/08/2002), agréée de Jeunesse et éducation populaire
SIRET 330 424 482 00041 NAF 9499 Z